

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-après quelques précisions relatives aux avantages de l'adhésion à l'**iteipmai**.

En adhérant à l'**iteipmai**, vous devenez un de nos interlocuteurs privilégiés (cf. "Charte de l'adhérent de l'iteipmai").

Vous allez pouvoir contribuer à la programmation des activités de l'institut, accéder à l'ensemble de ses résultats, et bénéficier de ses services à tarif préférentiel.

La **programmation des activités** de l'institut se fait par, et pour, ses adhérents. Une enquête quinquennale est réalisée auprès de chacun pour connaître les besoins de développement des entreprises. Des commissions spécialisées (commissions interprofessionnelles de programmation – CIP - où vous êtes conviés) hiérarchisent les priorités de manière à élaborer un programme quinquennal. Ces commissions se réunissent ensuite annuellement pour adapter les programmes en fonction des résultats obtenus. Les actions sont ensuite réalisées sous la houlette de comités de pilotage (groupement thématique interprofessionnel -GTI- qui rassemble les adhérents cofinanceurs de l'action) auxquels vous êtes également conviés en fonction de vos centres d'intérêt (en 2017, 8 GTI sont en place, cf. "Questionnaire adhérent").

Comme adhérent, vous accédez tous les ans à l'ensemble des **résultats techniques** de l'année (compte rendu technique, réservé aux adhérents), ainsi qu'à toute une série d'**autres documents** : Rapport résumé, revue trimestrielle Herbalia, lettre électronique mensuelle herb@lia,

Sous certaines conditions (cf. "Note sur la diffusion des semences des variétés iteipmai"), vous pouvez accéder, aux diverses **variétés sélectionnées** par l'**iteipmai**.

Vous bénéficiez également d'un **accès privilégié aux services** de l'institut : appui technique, accès à notre fonds documentaire, accès à notre site Internet Homologation des produits de protection des cultures,...

L'institut peut développer pour vous des **prestations** de différents ordres : étude d'**itinéraires** optimisés de production de matières premières de qualité (dont création variétale), **analyses** phytochimiques, prestations documentaires, formation.

Pour permettre votre adhésion, vous voudrez bien trouver ci-joint un questionnaire à nous retourner. Votre candidature sera examinée lors du prochain conseil d'administration de l'**iteipmai**.

Pour les adhérents intéressés par les variétés de l'**iteipmai**, un délai de 3 ans d'adhésion est demandé. Une procédure dérogatoire a été mise en place pour accéder plus rapidement aux variétés, sous décision du conseil d'administration. Il peut être demandé l'équivalent de 2 cotisations la première année pour accéder aux variétés et un engagement d'adhésion sur trois ans.

Sachez enfin que votre institut a besoin de vos **contributions financières** pour réaliser les programmes prioritaires retenus par les CIP. Les actions soutenues par la puissance publique nécessitent en effet un cofinancement professionnel (pour # 1/3 des coûts de programme). Des mécanismes permettant des déductions fiscales ont été mis en place : une possibilité de don (60 % de déduction fiscale) pour les actions du programme cofinancées par la puissance publique (cf. note "Contributions aux activités de l'iteipmai et déductions fiscales").

Pour des prestations exclusives sous contrat, l'**iteipmai** est agréé au CIR - crédit impôt recherche, avec une possibilité, là aussi, de 60 % de déduction fiscale (cf. note "Contributions aux activités de l'iteipmai et déductions fiscales").

Dans l'attente de pouvoir vous compter parmi nos adhérents, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Jean-Pierre BOUVERAT-BERNIER
Directeur